COMITE PASTORAL

BULLETIN D'INFORMATION PASTORALE N°28 AVRIL 2023





Points saillants

- Déficit fourrager surtout dans la partie nord du pays ;
- Baisse des cas de feux de brousse ;
- Bon taux de disponibilité des forages ;
- Etat d'embonpoint du cheptel dégressif ;
- Forte présence des troupeaux transhumants dans les zones d'accueils ;
- Renchérissement des prix des intrants alimentaires ;
- Niveau d'approvisionnement des marchés à bétail satisfaisant ;
- Recensement national de l'Elevage (RNE) en cours.

SITUATION METEOROLOGIQUE

LES TEMPERATURES

La sensation de chaleur a persisté durant tout le mois d'avril surtout dans les zones Centre, Est et Nord du pays.

L'anomalie des températures maximales montre une tendance normale (départements de Fatick, Koungheul, Nioro, Bakel, Bambey, Kolda) à chaude (sur le reste du pays). Cependant, une anomalie froide est notée à Kaolack (voir carte anomalie des températures maximales).

Pour les températures minimales, les anomalies ont été chaudes sur la quasi-totalité du territoire, excepté quelques poches dans les départements de Tambacounda et de Ziguinchor (voir carte comparaison des températures minimales).

La température moyenne minimale du mois a varié entre 20,2 °C à Saint-Louis et 27,5°C à Kédougou. La moyenne maximale est comprise entre 27,3 °C à Dakar et 43,3 °C à Bakel.

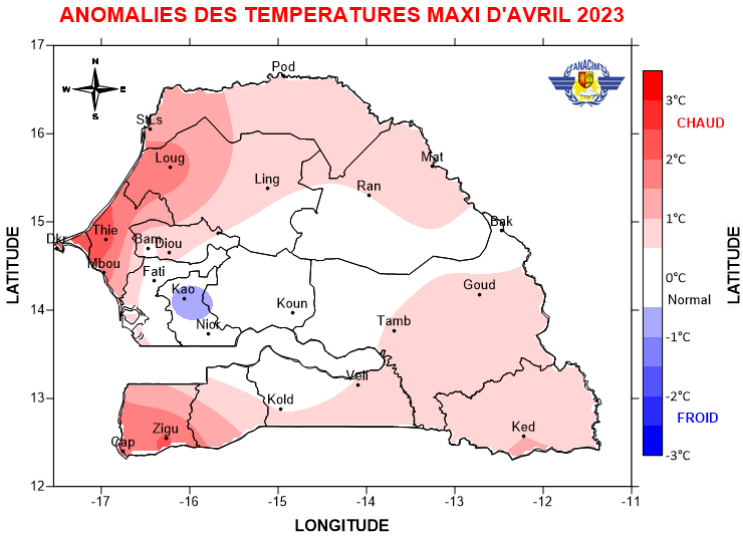

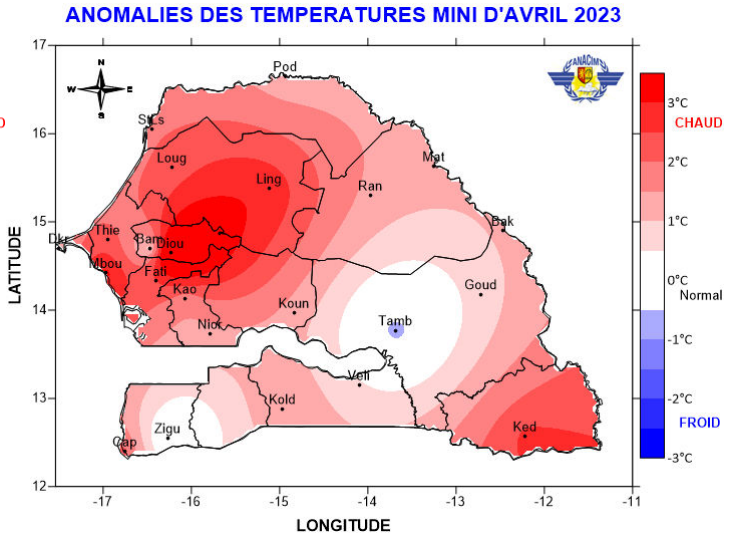

Figures 1 et 2 : cartes anomalies des températures maxi et mini d'avril 2023

PREVISION SAISONNIERE DES PRECIPITATIONS 2023

Pour la saison des pluies au Sénégal, il est prévu :

- Une installation de la saison des pluies :

- ***précoce surtout sur la partie nord, centre et ouest du pays***
- ***normale sur le reste du territoire.***

- *Des pauses sèches moyennes à longues surtout sur la partie Est.*

- **<u>Un cumul pluviométrique pour la période Mai-Juin-Juillet (MJJ) 2023 :</u>**

- ***excédentaire sur une bonne partie du territoire excepté la partie Est où des conditions normales sont attendues***

- **<u>Un cumul pluviométrique pour la période Juin-Juillet-Août (JJA) 2023 :</u>**

- ***normale à excédentaire sur une bonne partie du territoire***

Avec des risques d'avoir des événements pluviométriques extrêmes particulièrement sur la façade Ouest.

La prochaine mise à jour se fera pendant la dernière décade de Mai 2023.

SITUATION PASTORALE

Dans la zone sylvo pastorale, notamment les départements de Podor et Matam, le pâturage reste toujours peu fourni en paille de brousse avec des disparités conséquentes et une qualité nutritive très faible.

Il est moyennement fourni dans le haut Diéri, précisément dans les parties frontalières avec les départements de Linguère et de Ranérou, où l'on note plus de pâturages.

Dans les zones d'accueil tels que les départements de Kaffrine, Malem Hodar, Kougheul, Koumpentoum et Tambacounda, le fourrage existe mais les zones de pâturage deviennent éloignées en cette période de saison sèche.

Dans la zone sylvo pastorale, l'état d'embonpoint des animaux commence à se dégrader surtout chez les petits ruminants.

Pour le reste du pays les animaux ont un état acceptable.

Bilan fourrager

Le mois d'avril 2023 est marqué par un bilan fourrager déficitaire dans vingt-deux (22) départements sur quarante-deux (42) à l'échelle du pays (figure 4). Ce déficit s'est accentué au nord du territoire national notamment dans le département de Linguére. Dans le sud du pays, les départements de Kolda et Oussouye sont à la limite d'une situation déficitaire.

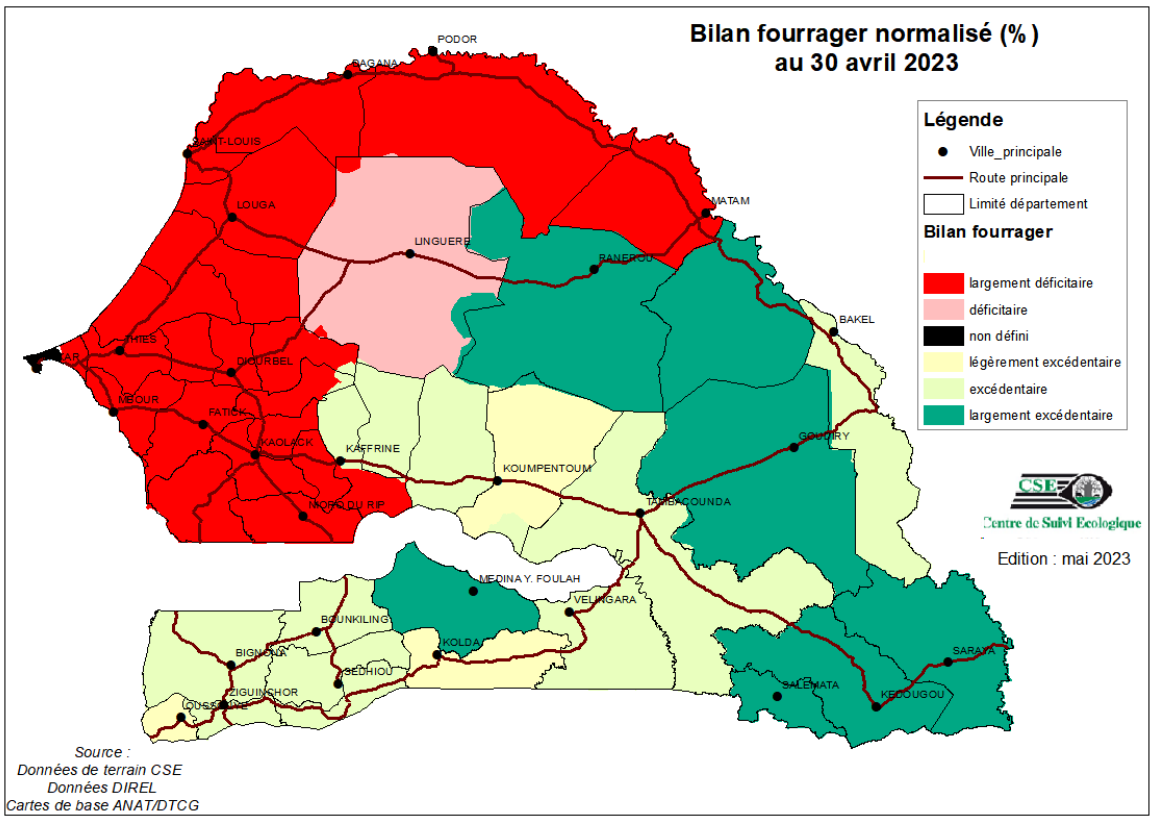

Figure 3 : Bilan fourrager actualisé par département du Sénégal au mois d'avril 2023

Pour les ZEGs sylvo pastorales et de la vallée du fleuve Sénégal, les départements de Kanel et de Ranérou restent largement excédentaires. Le département de Linguère est passé de légèrement excédentaire à déficitaire (figure 4).

Les ZEGs de la Casamance et du Sénégal Oriental ont des bilans excédentaires. Toutefois, les départements de Kolda et Oussouye sont proches d'une situation déficitaire avec respectivement des valeurs de 6,4 % et 11,9 % (figure 4).

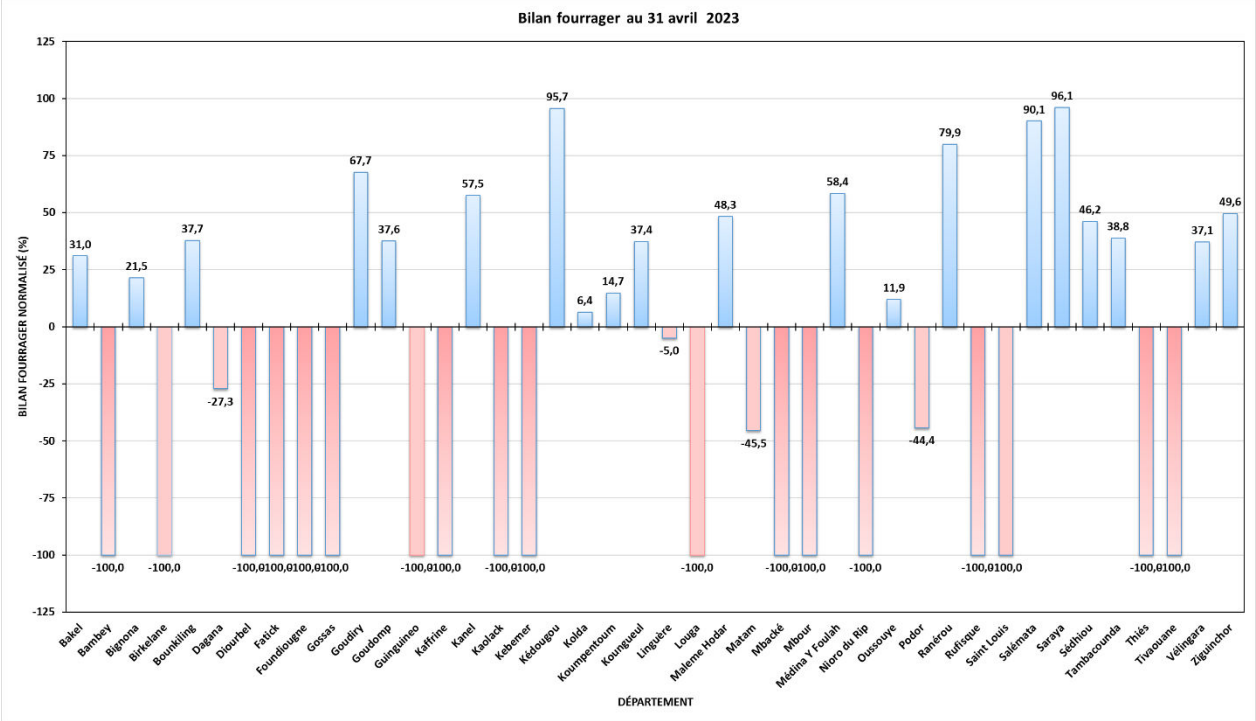

Figure 4 : Bilan fourrager actualisé par département au 28 avril 2023

SITUATION DES RESSOURCES EN EAUX

La situation des forages dans la zone agrosylvo pastorale à la date du 30 avril 2023 se présente comme suit :

- Sur 1 265 forages (répartis dans les Brigades de l'Hydraulique de Louga, Linguère ; Ndioum, Matam, Ranérou, Kaffrine, Goudiry et Tambacounda), 58 sont à l'arrêt, soit un taux de disponibilité global de 95,42 % ;
- Le taux le plus faible est enregistré à Ranérou avec 91,67 % tandis que le plus élevé est noté à Goudiry soit 99,07 % ;
- Tous les autres départements affichent de bons taux supérieurs à 90 %.

Il est à noter que les forages situés dans les régions de Louga, Matam et Saint-Louis vont bientôt connaitre une amélioration sur la gestion du fait de la signature du contrat d'affermage avec la Société des Eaux Rurales (SDER) chargée des Délégations des Services Publics d'eau potable (DSP) de la zone nord.

Tableau 1 : Situation des forages

BPF	Nb forages en panne	Localités	Date de la Panne	Nature de la Panne	Nombre de forages	Taux de disponibilité global
Kaffrine	8	**Médinatou Salam 4**	02/03/2022	Panne EPI	216	**96,30 %**
		Pire Ndawene	05/02/2023	Défaut d'isolement, et EPI coincée		

		Médina Fass	07/02/2023	EPI coincée		
		Weyndé	20/03/2023	Défaut d'isolement		
		Boulel	00/10/2019	Baisse du débit de la pompe jusqu'à 5 m³/h suite à une détérioration de l'ouvrage de captage		
		Malème Hodar F2	04/06/2020	Venues de sable		
		Nganda F2	10/02/2021	Venues de sable		
		Medina Degouye	08/04/2021	Venues de sable		
Louga	3	**Djikilari**	08/12/2021	Coulage bielle du moteur	142	**97,89 %**
		Badji	06/04/2023	Panne GE		
		Keur Mor Abdou Sèye	29/03/2020	Forte baisse du débit du forage		
Linguère	13	**Touba Patakour**	22/07/2022	Perte de compression	162	**91,98 %**
		Som	06/08/2022	Panne pompe à eau		
		Tessékéré	17/08/2022	Perte compression du GE		
		Odioldé	12/12/2022	Perte compression du GE		
		Ndiakhaye	17/03/2023	Perte compression du GE		
		Bogal Danayel	15/03/2023	Perte compression du GE		
		Lol lol	30/03/2023	Perte compression du GE		
		Wendou Loumbol	15/04/2023	Pompe grillée		
		Khatali	15/04/2023	Pompe grillée		
		Darou Nahim		Ouvrage de captage détérioré		
		Nasrou Fall	06/04/2019	Détérioration de l'ouvrage de captage		
		Touba Touré Civol	16/10/2020	Abaissement du niveau de la nappe		
		Gasset Oualof	06/06/2022	Venues de sable		
Ndioum	12	**Yolli**	01/02/2022	Coulage de bielle du GE	262	**95,42 %**
		Saré Lamou	07/02/202	Coulage de bielle du GE		
		Thikinguel	19/11/2022	Coulage bielle du moteur		
		Thialombol	12/01/2023	Usure pignon tête de pompe		
		Guélongal	11/02/2023	Cassure rampes culbuteurs		
		Gaoudé Boffé	15/04/2023	Coulage de bielle du GE		
		Tatqui	15/04/2023	Coulage de bielle du GE		
		Pété	24/04/2023	Panne armoire		
		Mbeye walo	25/04/2023	Pompe de reprise Grillé		
		Tourguenol	23/04/2023	EPI grillé		
		Diouba	02/10/2018	Venues de Gravier		
		Waowao	11/01/2020	Venues de sable		
Dagana	1	**Saré Lamou**	07/02/202	Coulage de bielle du GE	29	**96,55 %**
Matam	5	**Toubel Balli**	18/03/2022	Usure embiellage	154	**96,75%**
		Mbounguiel	07/04/2023	Panne EPI		

		Yerimalé Torobé	19/04/2023	Panne EPI		
		Thilogne F1	22/02/2021	Importantes venues de sable.		
		Fété Fowrou	19/03/2022	Importantes venues de sable.		
Ranérou Ferlo	4	**Katané**	07/06/2022	Cassure bloc moteur	48	**91,67 %**
		Kak	01/03/2023	Consommation excessive d'huile et problème alternateur		
		Mboudoum Mbaba	23/03/2023	Absence de débit		
		Boulogne Séno	15/04/2023	Perte de compression du GE et usure cylindres et segments		
Tambacounda	11	**Ségoucoura**	12/07/2021	Coulage bielle	145	**92,41%**
		Touba Niani	16/06/2022	Echauffement excessif du GE		
		Ngolol	25/12/2022	Coulage bielle		
		Bohé Balédji	23/10/2022	Importantes fuites d'huile et de gasoil		
		Sinthiou Pagnate	28/01/2023	Usure des segments		
		Saraba Kounda (Sankabari Bakary)	12/03/2023	Coulage bielle du GE		
		Tabanding	01/03/2023	Consommation excessive d'huile		
		Keur Daouda	04/04/2023	Disjoncteur armoire défectueux		
		Ngolol Manding		Demi-coulage du GE		
		Bouli Manga	15/04/2023	Coulage de bielle du GE		
		Darou Salam Sine 2	17/04/2023	Panne GE		
Goudiry	1	**Lélécone**	28/09/2022	Panne du GE	107	**99,07 %**
	58				**1 65**	**95,42 %**

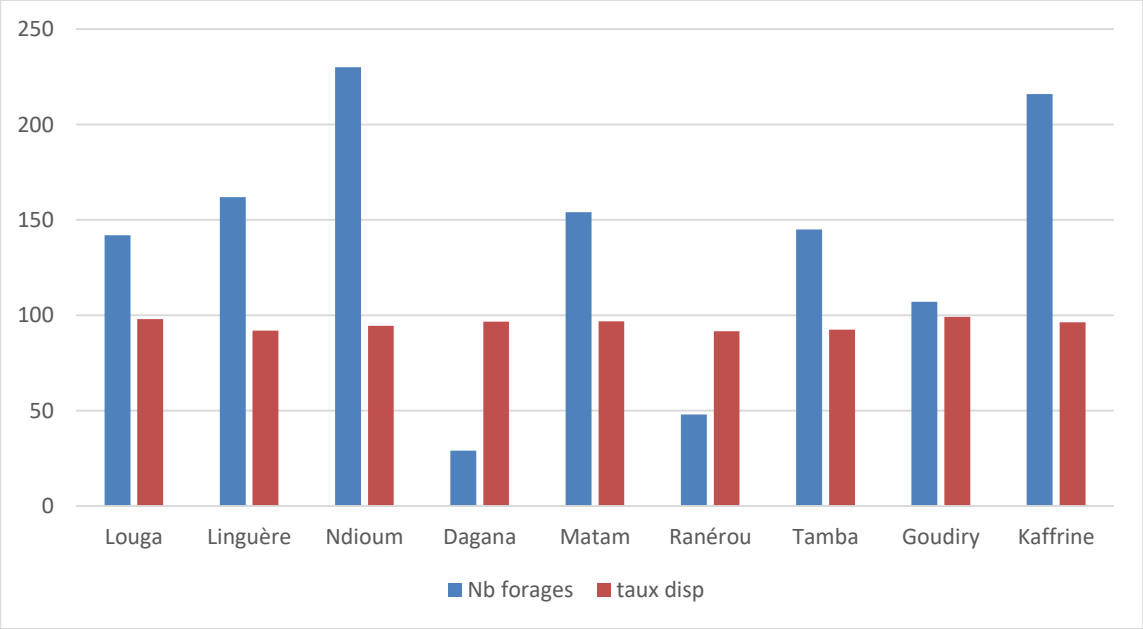

Figure 5 : situation des forages dans la zone agrosylvo pastorale (%). Source : OFOR

Au courant du mois d'avril 2023, huit (08) forages ont été dépannés comme indiqué sur le tableau ci-après :

Tableau n°2 : Forages dépannés à la date du 30 avril 2023

BPF	Nb forages dépannés	Localités	Date de la Panne	Date de dépannage	Equipements dépannés
Kaffrine	2	Darou Fana	01/04/2023	08/04/2023	EPI
		Saré Sam Gnagua	01/04/2023	09/04/2023	EPI
Linguère	2	Ganninayel Bisnabé	10/04/2023	15/04/2023	
		Naïdé	01/03/2023	20/04/2023	GE 55 kva
Ndioum	4	Namardé	08/03/2023	14/04/2023	GE 30 Kva
		Loumbol Mbaba	06/04/2023	12/04/2023	EPI 26 KW
		Badagor	10/04/2023	20/04/2023	GE 40 KVA
		Namardé	08/03/2023	15/04/2023	GE 30 KVA
TOTAL	8				

PRINCIPALES SOURCES D'ABREUVEMENT DU BETAIL

Le mois d'avril est marqué par une forte utilisation des forages comme principale source d'abreuvement du bétail (Figure 6). Le problème d'accès à l'eau pour le bétail persiste dans le site de Ngabou (région de Tambacounda), poussant les éleveurs à utiliser les puits.

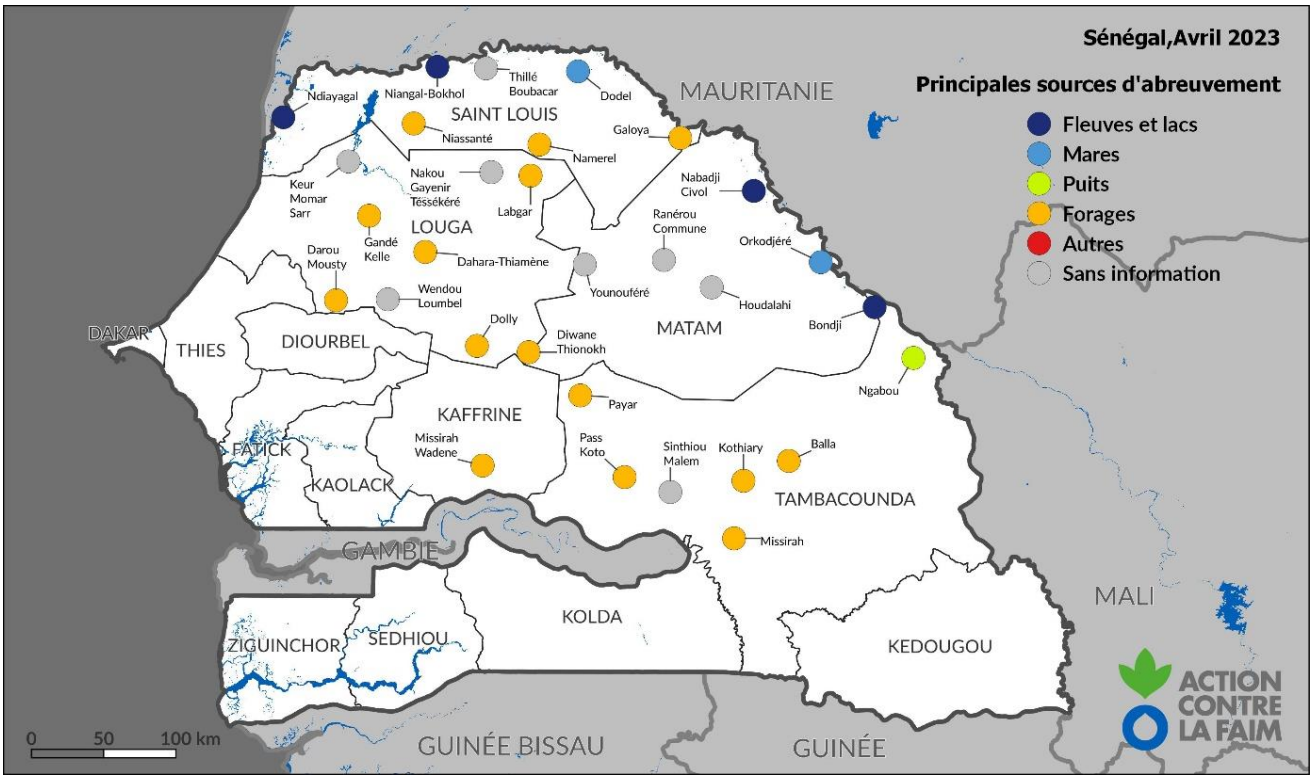

Figure 6 : Principales sources d'abreuvement du bétail en avril 2023

SITUATION DES FEUX DE BROUSSE ET MESURES PRISES

Durant le mois d'avril 2023, le Sénégal a enregistré **cinquante-trois (53)** cas de feux qui s'étendent sur **1 789,79 hectares**. Une réduction du nombre de cas et de la superficie brulée est constatée par rapport au mois de mars (115 cas sur 5 778,47 hectares)**.** Cette réduction s'explique par l'annonce de la fin de la campagne de lutte qui se traduit par la raréfaction, voire l'inexistence de la biomasse inflammable (bois mort, tapis herbacé, …) et la réussite des travaux d'ouverture et d'entretien des pare-feu.

Ainsi, du début de la campagne (18 octobre 2022) au 30 avril 2023, le Sénégal a enregistré **689** cas de feux ayant parcouru une superficie de **33 500,8 hectares** (tableau 3).

Tableau 3 : répartition des cas de feux et des superficies brulées par région

Régions	Situation en mars		Situation en avril		Cumul campagne (octobre à avril)	
	Nombre de cas	Superficies brûlées (ha)	Nombre de cas	Superficies brûlées (ha)	Nombre de cas	Superficies brûlées (ha)
Dakar	0	0	0	0	2	0,45
Diourbel	0	0	0	0	10	46,8
Fatick	6	56,9	15	840,3	54	2 048,4
Kaffrine	15	302	6	31	74	1 958,5
Kaolack	7	49,6	7	193,5	43	866,01
Kédougou	4	7	1	10	52	559,5
Kolda	27	1 580	6	136,5	58	2 750,5
Louga	3	404,5	0	0	34	5 564,83
Matam	7	179	6	43	76	1 492,54
Saint-Louis	0	0	0	0	27	831,18
Sédhiou	10	1 403	3	19	16	1424
Tambacounda	15	880,8	0	0	178	13 866,2
Thiès	6	45,5	1	1,5	38	615,5
Ziguinchor	15	870,1	8	515	27	1476,3
Total	**115**	**5 778,47**	**53**	**1 789,8**	**689**	**33 500,8**

Commentaires :

Il faut noter qu'un hectare de superficie brulée correspondrait en moyenne à 800 kg de matière sèche (MS) de fourrage perdu dans le Ferlo sableux, 1200 kg/MS en zone soudano-sahélienne et plus 2000 kg en zone soudanienne. Par conséquent, les 1789,8* ha *brulés au mois d'avril équivaudraient à 847,82 tonnes de MS (accessibles) de fourrage perdu soit les besoins en matières sèches de 136 UBT.

Toutefois, ces pertes présentent peu d'impacts sur le cheptel (136 UBT) pastoral mémé près 50% des pertes sont localisées en zone d'accueil (bassin arachidier) très fréquentée par les pasteurs en ce moment.

Les régions les plus touchées en termes de superficie sont :

- ✓ **Tambacounda** : 178 cas couvrant une superficie de **13 866,2 ha** ;
- ✓ **Louga** : 34 cas couvrant une superficie de **5 564,83 ha ;**
- ✓ **Kolda** : 57 cas couvrant une superficie de **2 750,5 ha.**

B. Activités de Sensibilisation / Formation

Des activités de lutte préventive sont menées pendant le mois d'avril dans les régions de Kaffrine, Kaolack et Ziguinchor et sont résumées dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : Synthèse des activités de sensibilisation et de formation en avril 2023

Région	IEC	Emissions Radio communautaires	Comités de Développement (CLD, CDD, CDD)	Personnes touchées	comités de lutte créés	comités de lutte redynamisés	comités de lutte équipés
Kaffrine	0	1		170	0	0	0
Kaolack	24	0	0	657	0	6	0
Ziguinchor	1	1	1	100	0	1	1
Total	**25**	**2**	**1**	**927**	**0**	**7**	**1**

Les activités pour la lutte préventive menées sur l'ensemble du territoire national depuis le début de la campagne se résument comme suit :

- **73** comités de développement (CRD, CDD et CLD) sur la stratégie de lutte contre les feux de brousse créés ;
- **208** comités villageois de lutte contre les feux de brousse créés et **466** redynamisés ;
- **64** comités de lutte contre les feux de brousse équipés ;
- **1 143** séances de sensibilisations (IEC) réalisées ;
- **128** émissions radios réalisées sur le thème de la lutte contre les feux de brousse.

C. Traitement des forêts en feux précoces et Ouverture et entretien des pare-feu

Au mois d'avril, **5 km** de pare-feu ont été ouvert dans les régions de Kaffrine et Kaolack et **2 km** entretenus à Kaolack. Aucune activité de traitement en feu précoce n'a été réalisée.

Le Sénégal a depuis le début de la campagne :

- **Ouvert 662,3 km** de pare-feu ;
- **Entretenu 606,19** km de pare-feu ;
- **Traité 34 054,92** ha de formations forestières en feux précoces ;
- **Traité 225,63 km** d'axes routiers en feux précoces.

CONCENTRATION ET MOUVEMENT DU BETAIL

Le mois d'avril 2023, est marqué globalement par une forte à très forte concentration du bétail dans la partie sud de la zone agro-pastorale du Ferlo notamment dans les régions de Kaffine et Tambacounda. En effet, les mouvements du bétail continuent progressivement vers les sites d'accueil avec une prédominance d'arrivées massives des troupeaux en provenance principalement des régions de Matam, Saint-Louis et le nord de la région de Louga (Figure 7).

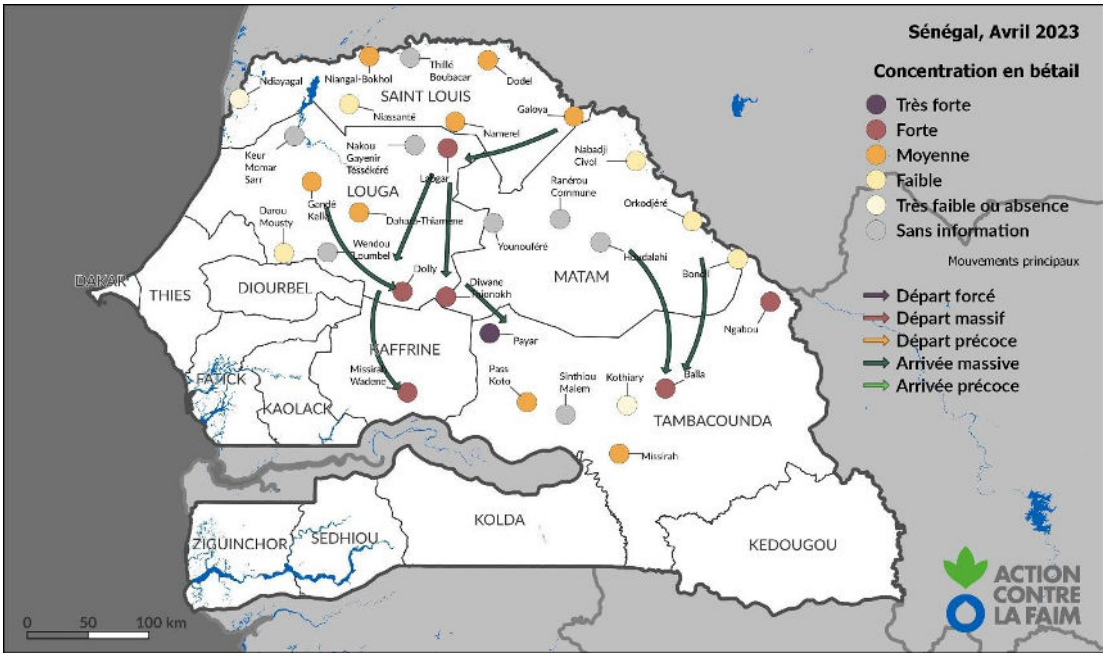

Figure 7 : Concentration en bétail et mouvements enregistrés en avril 2023

CAS DE VOL DE BETAIL

Les cas de vol de bétail ont considérablement augmenté durant le mois d'avril et concernent toutes les régions de la zone agro pastorale du Ferlo (figure 8). Les petits ruminants (ovin et caprin) sont principalement ciblés.

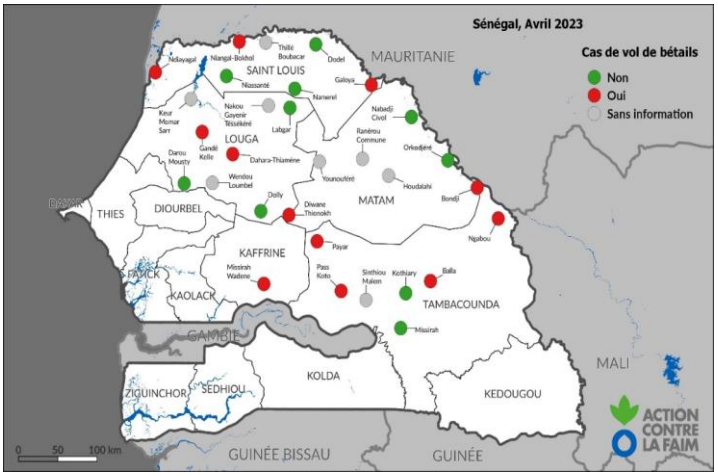

Figure 8 : Cas de vols de bétail en avril 2023

SITUATION ZOOSANITAIRE

Durant le mois d'avril 2023, dans le cadre du Système national de Surveillance épidémiologique des maladies animales et au titre de la surveillance passive, les Chefs des Services régionaux de l'Elevage et des Productions animales qui interviennent dans la zone sylvo pastorale et dans les zones de transit et d'accueil des transhumants (Tambacounda et Kaffrine) ont rapporté cent vingt-sept (127) foyers de maladies.
Les trois (03) maladies dominantes sont :

- La distomatose bovine et ovine pour 23 foyers ;
- La maladie de Newcastle pour 19 foyers ;
- La pasteurellose chez les espèces bovine, ovine et caprine pour 18 foyers.

Les mesures prises pour lutter contre ces maladies sont :

- L'antibiothérapie ;
- Le déparasitage ;
- La vitaminothérapie ;
- L'administration d'anti-inflammatoires ;
- La vaccination périfocale :
- Le traitement symptomatique ;
- L'isolement des animaux ;
- Le respect des mesures de biosécurité.

Il est à signaler aussi que pour la confirmation ou l'infirmation des suspicions, des prélèvements ont été acheminés au Laboratoire national de l'Elevage et de Recherches vétérinaires (LNERV).
Le tableau 5 ci-dessous indique la liste des maladies en termes de nombre de foyers dans chaque région appartenant à la zone sylvo pastorale et aux zones de transit et d'accueil des transhumants.

Tableau 5 : récapitulatif des maladies en termes de nombre de foyers du mois d'avril 2023 au niveau de la zone sylvo pastorale et des zones de transit et d'accueil des transhumants.

Régions	Maladies	Foyers	Sensibles	Malades	Morts
Kaffrine	Botulisme	05	246	15	**07**
	Distomatose	01	235	10	**05**
	Gourme	05	280	13	**00**
	Pasteurellose chez les espèces bovine, ovine et caprine	05	176	08	**02**
	Fièvre aphteuse	02	987	13	**08**
	Maladie de Newcastle	06	4 451	504	**492**
	Peste des petits ruminants	01	130	13	**02**
Louga	Distomatose	01	02	02	**00**
	Cysticercose	01	01	01	**00**
	Gourme équine	03	155	03	**00**
	Fièvre aphteuse	02	79	03	**00**
	Peste des petits ruminants	02	342	06	**00**
	Botulisme équin	01	29	01	**00**
	Pasteurellose bovine et ovine	02	435	06	**00**
Matam	Gourme	01	03	01	**00**
	Pasteurellose des petits ruminants	02	28	13	**06**
Saint-Louis	Pasteurellose ovine	8	559	96	**30**
	Distomatose bovine et ovine	21	1 001	275	**17**
	Gourme	07	86	17	**01**
	Fièvre aphteuse	04	482	42	**01**

	Dermatose nodulaire contagieuse bovine	03	25	04	**00**
	Maladie de Newcastle	13	1 590	1 088	**656**
	Botulisme bovin et équin	05	80	13	**12**
	Clavelée	01	2 000	05	**03**
	Peste des petits ruminants	02	357	38	**28**
	Rage	01	05	03	**02**
	Maladie de Gumboro	02	300	65	**38**
	Fièvre de la vallée du Rift	03	338	06	**06**
	Variole aviaire	04	209	94	**17**
	Pullorose	01	300	81	**38**
	Pneumonie ovine	04	228	39	**03**
	Maladie caséeuse de mouton	01	27	07	**00**
	Entérotoxémie	01	09	05	**02**
Tamba	Trypanosomose chez les espèces ovine et équine	03	04	04	**00**
	Pasteurellose ovine	01	200	10	**05**
	Botulisme équin	01	60	01	**00**
	Fièvre aphteuse	01	43	03	**00**

La figure 9 ci-dessous indique la liste des maladies en termes de nombre de foyers dans les régions appartenant à la zone sylvopastorale et aux zones de transit et d'accueil des transhumants.

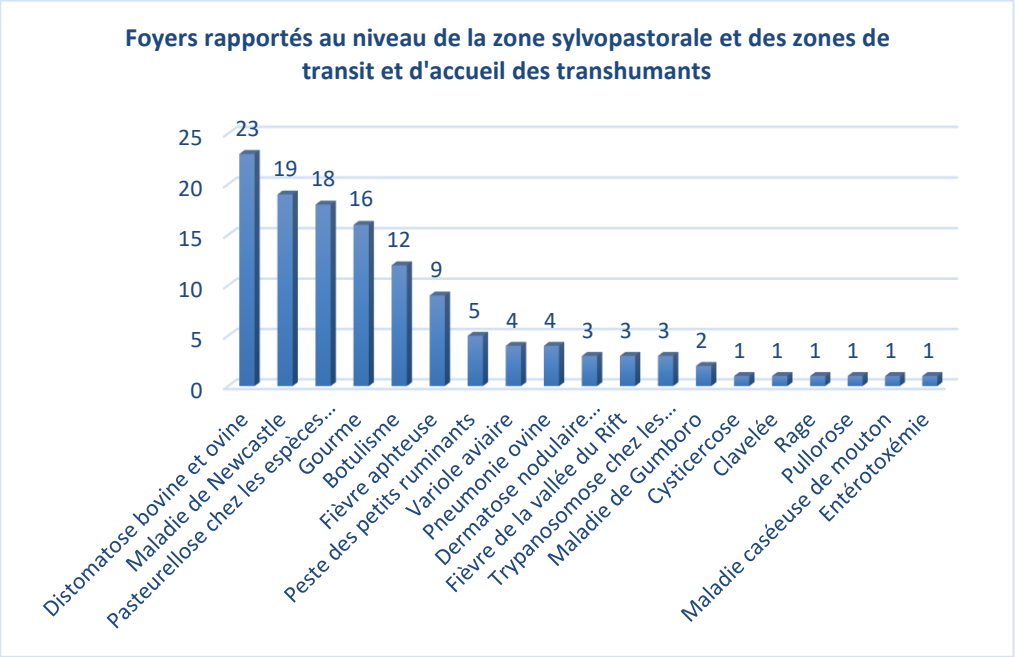

Figure 9 : Foyers rapportés au niveau de la zone sylvopastorale et des zones de transit et d'accueil des transhumants

Situation des foyers d'Influenza aviaire de haute pathogénicité type A sous-type H5N1

Dans le cadre de la surveillance de l'Influenza aviaire, le Laboratoire national de l'Elevage et de Recherches vétérinaires (LNERV) de l'Institut sénégalais de Recherches agricoles a confirmé, le 08 mars 2023, la présence de l'Influenza aviaire de haute pathogénicité type A sous-type H5N1 sur des prélèvements effectués sur des oiseaux migrateurs communément appelés sternes royales et sternes Caugek, au Lac Rose et à l'île de Yoff.

Des mortalités ont été observées au niveau du Parc national du Delta du Saloum dans la région de Fatick le 24 mars 2023. Une mission d'investigation conjointe composée du Ministère de l'Elevage et des Productions animales et du Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique, a été conduite et des prélèvements ont été acheminés au LNERV qui a confirmé H5N1, le 3 avril 2023.

Au Lac Rose, à ce jour, 334 mortalités d'oiseaux ont été enregistrées. Aucune nouvelle mortalité n'a été rapportée du 07 avril au 02 mai 2023.

Au niveau de l'île de Yoff, à ce jour, 213 mortalités d'oiseaux ont été enregistrées. Aucune nouvelle mortalité n'a été rapportée du 03 avril au 02 mai 2023.

Au niveau du Parc national de la Langue de Barbarie et environs, à ce jour, 1 713 mortalités d'oiseaux ont été enregistrées. Aucune nouvelle mortalité n'a été rapportée du 17 avril au 02 mai 2023.

Tous les cadavres ont été enfouis dans le respect strict des mesures de biosécurité et biosurêté.
Au niveau du Parc national du Delta du Saloum, à ce jour, 1 166 mortalités d'oiseaux sauvages ont été enregistrées dont 25 nouvelles mortalités durant la période du 22 avril au 02 mai 2023.

Aussi, il a été signalé 105 mortalités chez des sternes royales et caspiennes au niveau de l'Aire marine protégée d'Abéné dans la région de Ziguinchor, dont 30 nouvelles mortalités durant la période du 22 avril au 02 mai 2023.

En outre, au niveau de la réserve naturelle communautaire de Palmarin dans la région de Fatick, à ce jour, 52 mortalités d'oiseaux ont été enregistrées. Aucune nouvelle mortalité n'a été rapportée du 17 avril au 02 mai 2023.

Notification d'un cas de fièvre hémorragique de Crimée-Congo

Un cas humain de fièvre hémorragique de Crimée-Congo (FHCC) suivi de décès a été notifié au Sénégal le 21 avril 2023.
En effet, la fièvre hémorragique de Crimée-Congo (FHCC) est une maladie virale transmise par des piqûres de tiques infectées, à l'homme et à un grand nombre d'animaux sauvages et domestiques, notamment les bovins, les ovins, les caprins, les camelins et les autruches.

Mode de transmission

L'homme se contamine par des piqûres de tiques infectées ou par contact avec des fluides biologiques d'animaux ou de sujets contaminés. La contamination des animaux survient lorsqu'ils sont piqués par des tiques infectées.

Signes cliniques

Chez l'homme, le tableau clinique comporte trois phases successives :

- pré-hémorragique, associée à un syndrome pseudo-grippal, des troubles digestifs et des troubles d'humeur ;
- hémorragique caractérisée par des hémorragies sous-cutanées, externes et internes ;
- convalescente, qui est longue et apparait en cas d'évolution favorable et est marquée par une asthénie persistante.

L'infection est en général asymptomatique chez les animaux.

Diagnostic

Le diagnostic est basé sur l'isolement du virus au laboratoire.

Traitement

Il n'y a ni traitement spécifique, ni vaccin à usage humain, ni vaccin à usage vétérinaire.

Prophylaxie

- la prévention repose sur la lutte anti vectorielle, notamment contre les tiques ;
- la réduction de la transmission de la tique à l'homme (vêtements protecteurs, acaricides sur les vêtements, répulsifs sur la peau), de l'animal à l'homme (gants, masque, vêtements de protection et équipement de protection pour manipuler les animaux ou leurs tissus en cas d'autopsie), interhumaine (contact avec les malades, gants et équipement de protection pour le personnel soignant, lavage régulier des mains) ;
- l'information sanitaire des populations et des personnels soignants.

SITUATION DES MARCHES

Prix du bétail

Les prix moyens des sujets males par tête ont évolué dans les fourchettes suivantes : « 200 000 – 475 500 » F CFA (bovin), « 70 000 –165 000 » F CFA (ovin), « 32 500 – 45 000 » F CFA (caprin), soit des prix moyens de 356 270 F CFA, 110 410 F CFA, et 38 740 F CFA, respectivement. Les comparaisons mensuelles montrent une stabilité chez les bovins, les ovins et les caprins. Des hausses légères à moyennes de 17%, 10% et 8% sont notées comparativement à l'année passée et de 38%, 33% et 18% par rapport à la moyenne quinquennale respectivement chez les bovins, les ovins et les caprins.

Les termes de l'échange (TDE), par rapport au prix du riz importé brisé non parfumé s'établissent comme suit : 1 012 Kg (pour un bovin moyen), 314 kg (ovin moyen), 110 kg (caprin moyen). Les variations annuelles montrent une hausse légère de 10 % chez les bovins et une stabilité chez les ovins et les caprins. Par rapport à la moyenne des cinq dernières années et à la même période, les TDE ont connu des hausses légères de 20 % et 16 % respectivement chez les bovins et les ovins et une stabilité chez les caprins.

Perspectives

Au cours du mois de mai 2023, les marchés devraient être plus animés. L'approvisionnement devrait s'améliorer en sujets locaux comme importés. Toutefois, on pourrait s'attendre à une hausse du prix du bétail surtout chez les ovins, liée au démarrage des préparatifs de la fête de Tabaski, à l'augmentation des coûts du transport et des intrants alimentaires. Cette situation pourrait être favorable aux éleveurs qui verront leurs termes de l'échange s'améliorer.

Situation du marché de l'aliment bétail

- Aliment usiné sac de 40 kg : 9 500 à 13 000 FCFA (aliment grand moulin, FKS et NMA Sanders) disponible sur le marché ;
- Son d'arachide sac de 40Kg : 3 000 FCFA (Disponible par endroits)
- Son de blé sac de 40 kg : 9 000 à 10 500 FCFA disponible sur le marché
- Son de riz (Niagass ou son grossier) sac de 50 kg : 5 000 à 10 000 FCFA disponible sur le marché
- Son de riz (Népess ou son fin) sac de 50 kg : 7 000 à 10 000 FCFA disponible sur le marché
- Grain de coton sac de 50 kg : 15 000 FCFA se retrouve seulement par endroits et peu disponibles
- Grain de coton du mali (Kita) sac de 50 kg : 15 000 FCFA Non disponible
- Fane d'arachide issue de la culture pluviale de 4 000 à 5 000 FCFA selon le modèle petit ou grand format, disponible
- Fane d'arachide issue de la culture irriguée : le sac entre 2 750 et 3 000 FCFA disponible
- Luzerne : Botte de 25 kg à 5 000 FCFA (au détaillant) et Botte de 200 Kg (36 000) ou 150 Kg (27 000 F) à raison de 180 F le KG à l'usine
- Sac de pain entre 1 500 F à 2 500 F.

NB : Les Termes de l'Echange (TDE) permettent d'apprécier l'accès des éleveurs aux aliments de base. Ils sont calculés par rapport au produit le plus consommé. Pour le Sénégal on le calcule par rapport au riz importé brisé non parfumé. C'est l'équivalent en quantité de riz qu'on peut acheter en vendant un bovin ou un ovin ou un caprin moyen.

Seuils pour l'analyse des prix et des TDE

Forte baisse supérieure à – 50 %
Baisse moyenne [– 50 % ; -25 % [;
Baisse légère [-25 ; -5 % [;
Négligeable [-5 ; 5 %];
Légère hausse] 5 % ; 25 %] ;
Hausse moyenne] 25 % ; 50 %] ;
Forte hausse supérieure à 50 %.

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS

- Renforcer les dispositions préventives dans les zones à risque de cas de feu ;
- Veiller à l'entretien des équipements et la réparation des forages en panne ;
- Maintenir le dispositif de surveillance pastorale au niveau des zones transfrontalières ;
- Renforcer la surveillance zoo sanitaire notamment au niveau des postes d'inspection frontalières ;
- Assister les éleveurs en aliment de bétail au niveau des zones déficitaires et des zones d'accueil en prélude de la Tabaski 2023 ;
- Pour la grippe aviaire :
    - poursuivre des enquêtes épidémiologiques pour déterminer la source de l'infection ;
    - accompagner le propriétaire de la ferme avicole localisée à Potou et impactée par la maladie pour le repeuplement ;
    - renforcer la veille sanitaire à l'échelle nationale pour assurer l'alerte précoce en cas d'apparition de nouveaux cas ;
    - appuyer les régions impactées en équipement et moyen financier pour la gestion des cadavres;
    - Sensibiliser les aviculteurs à renforcer davantage les mesures de biosécurité et de bio sûreté.
- Pour la fièvre hémorragique de Crimée-Congo :
    - Renforcer la lutte anti vectorielle, notamment contre les tiques ;
    - Sensibilisation des populations sur les mesures de protection pour éviter la contamination.

STRUCTURES MEMBRES DU COMITE PASTORAL

ANACIM, CSA, CSE, DA, DEFCCS, DGPRE, DIREL, DSV, DIA, DDEQ, CEP/MEPA,
SE-CNSA, DEEC, PRAPS, PDEPS, ACF, AVSF, DH, ISRA

PARTENAIRE FINANCIER PRAPS-SN





STRUCTURE COORDONNATRICE : DIRECTION DE L'ELEVAGE